

RÉSOLUTION AG 3/2005

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2004^[1] (1) .

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN,

VU l'analyse des comptes budgétaires de l'exercice 2004(1) ;

VU l'analyse de la situation financière de l'exercice 2004(1) ;

VU les comptes de gestion de l'exercice 2004(1) ;

VU la situation financière au 31 décembre 2004(1) ;

VU l'état des cotisations à recevoir à la fin de l'exercice 2004(1), dont le montant total s'élève à 304 315,08 euros ;

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2004(1), faisant ressortir un excédent de 164 689,18 euros ;

APPROUVE le bilan de l'exercice 2004(1), arrêté au total de 2 519 162,55 euros ;

APPROUVE la proposition du Directeur général visant à affecter l'excédent comptable, soit 164 689,18 euros comme suit :

PROVISION POUR BUREAU DE PRESSE..... 20.000,00 €

PROVISION POUR AMENAGEMENT DES LOCAUX 50.000,00 €

PROVISION POUR JURY DES PRIX 15.000,00 €

PROVISION POUR ASSEMBLEE GENERALE 30.000,00 €

PROVISION POUR PUBLICATIONS SPECIALES 14.689,18 €

PROVISION POUR SITE WEB 35.000,00 €

DONNE QUITUS à Monsieur Federico CASTELLUCCI, Directeur général pour sa gestion durant l'exercice 2004.

^[1] Exercice du 17 mars au 31 décembre 2004